

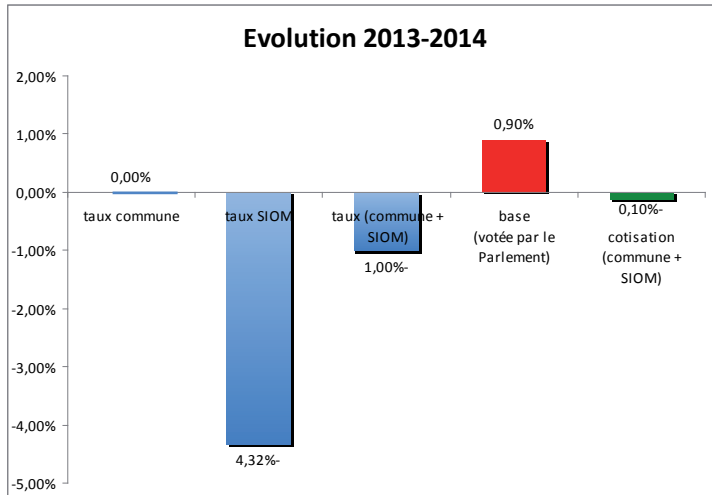
TAXE FONCIÈRE 2014

Taxe Foncière communale 2014 et taxe sur les ordures ménagères : total - 0,10 %

Une gestion rigoureuse qui continue.

Vous avez reçu vos feuilles d'impôts. Quelques éléments de lecture :

- Le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) a diminué de -4,32 %.
- L'évolution des bases décidée par le Parlement a été de + 0,9 %.
- Le taux de la taxe foncière communale, voté par les élus municipaux, est resté identique : évolution 0 %.



La baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères compense l'impact de la hausse des bases. La base est réévaluée chaque année par le Parlement en suivant approximativement l'inflation. Pour chaque collectivité bénéficiaire, la cotisation est le produit du taux voté par la collectivité (un pourcentage) par la base (en €) déterminée par l'administration fiscale en fonction des caractéristiques du bien. En 2014, l'évolution de chaque base est de +0,9 %, le taux communal est, quant à lui, resté constant à 25,52 %.

Le taux de la taxe des ordures ménagères pour Orsay diminue de - 4,32 %. En conséquence, la cotisation (commune + SIOM) diminue de -0,1 %. Cette baisse de la taxe des ordures ménagères s'explique pour moitié par les effets bénéfiques de la **politique énergétique du SIOM (certificat d'économies d'énergie)** et pour moitié par la gestion rigoureuse mise en place par Orsay

de la distribution des sacs à déchets verts (164 000 sacs distribués en 2013 / 236 000 en 2011).

TRANSPARENCE ET MÉDIATION CITOYENNE : COMPRENDRE AU MIEUX LE CALCUL DES IMPÔTS : ENVOYEZ VOS QUESTIONS PAR MAIL À JEAN-FRANÇOIS DORMONT, CONSEILLER DÉLÉGUÉ AU BUDGET : JEAN-FRANCOIS.DORMONT@MAIRIE-ORSAY.FR

INTERCOMMUNALITÉS

Projet de redécoupage des intercommunalités

Le 28 août dernier, le préfet de Région a présenté le projet de redécoupage des intercommunalités d'Île-de-France. Un schéma territorial qui s'inscrit dans le cadre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

Ce schéma prévoit notamment la création de la métropole du Grand Paris (qui réunit la capitale et les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne), et redessine une partie des intercommunalités de la grande couronne.

En Essonne, le nombre d'intercommunalités passerait de 17 à 11. Dans le nord, une agglomération rassemblerait Juvisy, Draveil, Yerres et Varennes-Jarcy (environ 300 000 habitants) ;

Ce redécoupage n'est pas acceptable en l'état. Je ne le considère pas pertinent au regard des enjeux à venir et de la nécessaire proximité avec les habitants.

David Ros

à l'est, une autre s'étendrait de Breuillet à Melun, en passant par Corbeil-Essonnes (plus de 500 000 habitants), dépassant ainsi les limites du département. Cela pourrait également être le cas de l'agglomération comprenant Orsay :

un ensemble de 800 000 habitants est proposé par le Préfet, regroupant notamment les agglomérations d'Europ'Essonne, de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Versailles Grand Parc et du Plateau de Saclay.

Les collectivités concernées sont invitées à émettre un avis sur cette première proposition du préfet de Région dans un délai de 3 mois. La Commission régionale de coopération intercommunale aura ensuite à statuer sur ce projet.

PLUS D'INFOS SUR LA RÉFORME TERRITORIALE : [HTTP://WWW.GOUVERNEMENT.FR/ACTION/LA-REFORME-TERRITORIALE](http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale)